



PROJET D'EVOLUTION REORGANISATION D'ASF

Le 1er Octobre dernier, en CSE Central, les élus, représentants et délégués syndicaux centraux d'ASF ont émis un **avis défavorable au projet d'évolution réorganisation de l'entreprise** transmis par la direction sous l'intitulé « orientations stratégiques, perspectives d'évolution et conséquences sur l'emploi et les rémunérations ». En effet, les organisations syndicales s'inquiètent des conséquences et des impacts de ce projet important.

Aussi, de manière unanime, les 5 organisations syndicales représentatives ont signé un accord de méthode qui décrit les modalités d'information et d'expertise relatives au projet « performance exploitation 2020 ».

Pourquoi cet accord de méthode ?

Celui-ci va permettre de recourir à des expertises au plus près du terrain, en prenant le temps d'étudier précisément les spécificités de chaque établissement et de faire ressortir les nombreux impacts de ce projet. Ainsi, chaque CSE, réuni avant le 15 octobre 2020, désignera le même cabinet d'experts pour définir les modalités de l'expertise et faciliter la remontée des informations.

A compter de cette désignation, une expertise conforme à l'accord de méthode (nature et étendue de la mission) sera diligentée dans chaque établissement.

Puis chaque CSE se prononcera en février 2021 sur la base, entre autres, des conclusions remises par le cabinet d'expertise.

Devant ces orientations stratégiques et ces perspectives, d'une ampleur inégalée chez ASF, c'est une intersyndicale unie et déterminée que les salariés ont pour les représenter et défendre leurs intérêts, devant ce qui s'annonce être une mutation profonde de l'entreprise.

Nous sommes tous concernés !